

Compte-rendu de colloque Mémoire et justice comme facteurs de prévention : comment mieux lutter contre la banalisation et/ou le relativisme des crimes de droit international ? 4 novembre 2019

Réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie (Cellule Démocratie ou barbarie)







I. Présentation des organisateurs

La cellule Démocratie ou barbarie (Dob) est née en 1994 d'une réflexion croisée sur le 50° anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la libération des camps et la résurgence du vote en faveur de l'extrême droite. Elle s'est développée dans le contexte du génocide des Tutsi au Rwanda et des événements en ex-Yougoslavie. C'est en faisant directement référence au préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 que la cellule de coordination pédagogique s'est dénommée Démocratie ou barbarie. Face aux changements et aux nouveaux défis posés à nos démocraties, il lui semblait indispensable d'insister sur la nécessité du choix parce que jamais rien n'est acquis définitivement. Dob tente de relever le défi de sensibiliser professeurs et élèves à l'éducation citoyenne en coordonnant et en développant les actions de la FWB en matière de travail d'histoire et de mémoire sur les atrocités criminelles (crimes de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et épuration ethnique), les mouvements de résistance et les conflits de l'époque contemporaine.

Dob est également chargée de la mise en œuvre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. En poursuivant des objectifs de pédagogie, de sensibilisation et d'information, à destination principalement, mais pas uniquement, des jeunes générations, ce texte crée un cadre pérenne et cohérent pour développer et soutenir les initiatives menées par les acteurs du secteur associatif et du monde de l'enseignement.

Pour plus d'informations sur la cellule Démocratie ou barbarie : <u>www.democratieoubarbarie.cfwb.be</u>

RCN J&D est né en 1994 de l'indignation de citoyens belges (juristes, médecins, artistes...) face à l'horreur et l'inaction de la communauté internationale pendant le génocide des Tutsi et le massacre des Hutu modérés au Rwanda. Un élément marquant dans l'engagement de RCN J&D en Belgique a été l'événement historique et judiciaire qu'a représenté le procès dit des « quatre de Butare », lors duquel quatre Rwandais accusés de participation au génocide ont été jugés. En tant qu'ONG belge œuvrant dans le secteur de la justice au Rwanda, RCN J&D a estimé qu'il était essentiel de préserver la mémoire de ce procès. Ce dernier a été un pas important : d'une part il a contribué à la lutte contre le négationnisme et le révisionnisme du génocide des Tutsi et du massacre des Hutu modérés et d'autre part, il a permis de concrétiser l'avènement d'une justice sans frontière par l'application de la loi de compétence universelle. Le procès n'a toutefois pas permis de mettre fin aux discours de haine et de méfiance.

Face à ce constat que la parole judiciaire ne suffit pas, à elle seule, à dépasser les tensions et les divisions, RCN J&D a également engagé un travail mémoriel portant sur les crimes de droit international. Ce travail s'est décliné de manière plurielle : à travers la collecte et la diffusion de témoignages d'hommes et de femmes qui ont été confrontés à ces crimes, par des expériences visant à retisser du lien entre différentes communautés affectées ou encore, actuellement, en intervenant auprès de groupes de jeunes en Belgique pour essayer de décoder les signes de polarisation, d'opposition qui peuvent conduire à des tels crimes.







2. Objectif du colloque

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, où en sommes-nous au niveau de la justice et de la mémoire des crimes de droit international contemporains? La répétition de ces crimes nous démontre que l'être humain n'apprend pas suffisamment de l'Histoire, que les mécanismes qui ont été mis en place à la suite des crimes de droit international passés n'ont pas un effet de prévention suffisamment fort pour éviter de nouveaux massacres. Parmi ces mécanismes se trouvent la justice et la préservation de la mémoire. Comment la justice et la mémoire peuvent-elles (mieux) contribuer à la prévention des crimes de droit international et mettre fin à leur banalisation et/ou relativisme?

Ière partie : La justice comme gardienne des droits fondamentaux et balise des interdits ?

Public cible : enseignants, étudiants, magistrats, avocats, chercheurs....

Quand on parle de justice aujourd'hui on y voit plus instinctivement une fonction de répression que de prévention. Elle vient rappeler que des règles ont été établies afin de protéger les droits de chacun et qu'en cas de franchissement de ces limites, elle a compétence exclusive de sanctionner. Mais est-ce là son unique rôle face à des atrocités criminelles qui ébranlent l'humanité? La justice, qu'elle soit pénale ou transitionnelle, ne peut-elle pas également mieux contribuer à la non répétition des crimes de droit international? Comment la renforcer dans ce rôle-là? Quel rôle ou quel lien peuvent avoir la justice et le travail de mémoire? La discussion a été engagée avec un panel reflétant différentes perspectives sur la notion de mémoire et de justice : un historien, un magistrat et une victime de crime de droit international.









Philippe Plumet: introduction



Chargé de mission pour la cellule Démocratie ou barbarie de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif de cette journée est de proposer un colloque sur une interpellation d'actualité suite notamment à l'ouverture aujourd'hui d'un procès pour crime de génocide à Bruxelles et au fait que les Etats-Unis ont récemment voté une résolution reconnaissant le génocide des Arméniens.

Monsieur Plumet précise ensuite en quoi ou comment la FWB contribue à l'interpellation. Selon lui, le titre du colloque est interpellant et ambitieux, il l'amène à se poser un certain nombre de questions. Il se demande notamment s'il y a aujourd'hui effectivement une banalisation ou si on ne fait pas plutôt face à une incapacité à agir. Monsieur Plumet questionne aussi sur la notion de « prévention ». La FWB agit au niveau du travail d'histoire/travail de mémoire Les questions qui se posent sont donc les suivantes : La justice peut-elle effectivement prévenir ? Le travail d'histoire peut-il servir à quelque chose dans un travail de prévention ?

Nous vivons aujourd'hui une période où l'on voit remonter ces idéologies en « isme » (racisme, antisémitisme...) et face à cela, une réaction a été de dire : pour prévenir cela, il faut songer à faire un travail d'éducation à la citoyenneté. Un cours de citoyenneté a d'ailleurs été mis en place dans les écoles. Cette question de la citoyenneté est très large. Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, l'interpellation de la FWB consiste à se demander s'il y a un intérêt à faire un travail d'histoire, de faire référence au passé pour former des citoyens. Est-ce qu'il existe vraiment un intérêt à interroger le passé pour agir dans le présent ?

Monsieur Plumet insiste sur le fait qu'on ne peut pas considérer que l'histoire donne des leçons car l'histoire ne se répète pas. On ne peut pas faire une transposition mécanique du passé dans le présent. Selon lui, la compréhension du passé doit permettre de construire l'avenir, de comprendre et agir dans le présent.

La finalité du cours d'histoire est d'aider les jeunes à se situer dans la société, à la comprendre, à devenir des acteurs à part entière. Cela fait partie intégrante du travail de la FWB. On veut dépasser le stade de la seule commémoration (bien que se souvenir ensemble soit fondamental), il faut dépasser la simple connaissance scolaire du passé pour arriver à une réflexion critique. Ils établissent donc un lien dynamique entre le passé et le présent. Il faut donner aux citoyens les outils nécessaires pour comprendre la société actuelle en s'appuyant sur la connaissance du passé. Par exemple, on parle beaucoup de lutte contre l'antisémitisme mais on ne peut pas comprendre la situation actuelle si on ne plonge pas dans l'histoire pour constater que c'est un phénomène qui trouve des racines très profondes dans l'Histoire de la Belgique et de l'Europe. Connaître son passé, ses racines est indispensable pour poser des choix en tant que citoyen d'aujourd'hui.







Monsieur Plumet en vient ensuite à l'explication du nom donné à leur département : cellule « Démocratie ou barbarie ». Pour un citoyen en devenir, il existe deux voies qui posent la question du choix qui se pose à un moment pour toute personne : celle où l'on vit ensemble selon des règles, en respectant les autres ... la démocratie, et celle de la barbarie (notamment de l'univers nazi), où la loi du plus fort domine. Il n'est pas question de dire comment les gens doivent penser ou agir, mais de donner les éléments d'interprétation et de connaissance aux citoyens afin qu'ils posent leurs choix en connaissance de cause.

La cellule Dob a été créée en 1994, moment commémoratif important : la cellule avait été créée pour mener des actions dans le cadre du 50 eme anniversaire des commémorations de 1944. Les années 90 ont été marquées par de nombreuses périodes de violence et la montée des partis extrémistes. La cellule, qui devait être temporaire, est pour finir devenue permanente. Leur mission consiste à assurer le suivi, l'impulsion et le développement des activités d'éducation à la citoyenneté de la FWB en se centrant sur le travail d'histoire et de mémoire.

Monsieur Plumet présente ensuite un document clé : le décret de la FWB du 13 mars 2009¹. Il s'agit du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Ce décret n'est en aucune manière une loi mémorielle où le pouvoir politique viendrait dire comment penser. C'est une reconnaissance de l'importance de faire un travail sur une série d'événements du passé, ce qui est essentiel pour comprendre la société aujourd'hui. Le cadre mis en place est large pour favoriser les initiatives en termes de travail de mémoire. Dans le cadre du décret, la FWB reconnait des centres habilités à faire du travail de terrain (animations, ressources, ...) et lance chaque année des appels à projets en lien avec l'objet du décret.

François-Xavier Nsanzuwera : témoignage sur la justice au Rwanda et l'arrivée de RCN J&D dans le pays

Monsieur Nsanzuwera était procureur à Kigali au moment du déclenchement du génocide des Tutsi et des massacres des Hutu modérés au Rwanda en 1994, puis membre de l'équipe du procureur au Tribunal Pénal International pour le Rwanda à Arusha. Il est aujourd'hui chercheur associé au GREPEC (Université Saint-Louis).



Le génocide a touché toutes les couches de la société. A la fin du génocide, le nouveau gouvernement a été confronté à un grand défi : comment juger autant d'auteurs ? Comment éviter les actes de vengeance ? Comment préserver la mémoire du génocide ? Après le génocide commis contre les Tutsi, le Rwanda a fait le pari de la justice, il fallait rendre justice aux victimes. Pour prévenir un nouveau cycle, il fallait briser le cycle de l'impunité. L'appareil judiciaire rwandais était décimé et le nombre de prisonniers ne faisait que croitre. Au niveau de la communauté internationale, certains ont proposé la solution de la Commission Vérité et Réconciliation. Certains ont même parlé d'amnistie voire de pardon.

¹http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be/index.php?eID=tx nawsecuredl&u=0&g=0&hash=81d41965ff91da65d24adb94d09ba557839fb282&file=fileadmin/sites/dob/upload/dob super editor/dob editor/documents/pdf sur decret/ Decret.pdf







Mais le Rwanda a fait le pari de la justice, il fallait rendre justice aux rescapés. Au sein même de la communauté Hutu, il y avait une soif de justice pour éviter la globalisation de toute la communauté. C'est à ce moment qu'est arrivé RCN J&D au Rwanda. Ils ont procédé à des formations de courte durée pour toutes les personnes de la police, du ministère public...afin de les accompagner dans le travail d'enquête sur le génocide.

En 1996, les procès ont commencé. Le parlement a voté une loi organique pour juger les auteurs du génocide en les divisant en 4 catégories. Le gouvernement espérait que la justice allait être rapide. Ce qui n'était pas le cas du point de vue des rescapés. Le gouvernement va alors décider de libérer certaines personnes et de présenter les prisonniers à la population. RCN J&D va participer à cette campagne de présentation des prisonniers à la population.

En 2003, le Rwanda opte pour un autre système judiciaire. On estimait que la justice classique n'allait pas arriver au bout du génocide. Se met en place alors les juridictions Gacaca avec des juges, locaux, élus par la population. Il n'y avait pas d'avocat de la défense mais toute la population était amenée à prendre la parole. Si le Rwanda n'avait pas opté pour ce système, le pays serait encore pris dans le contentieux du génocide à l'heure actuelle. En 2012, ces juridictions ont été supprimées car la majorité des dossiers avaient été traités. Les dossiers actuels relèvent de la compétence des tribunaux de grande instance.

Le génocide a été la conséquence de plusieurs décennies d'impunité. La mémoire, l'enseignement du génocide, la visite des mémoriaux contribuent à redonner de l'humanité aux victimes. Ce travail de mémoire n'est toutefois pas facile pour les rescapés et pour tous les autres. Quand on a survécu au génocide, on ne guérit jamais de sa souffrance. Quand on assiste à une fête, cela vous rappelle les absents.

Monsieur Nsanzuwera explique alors que lorsque son fils a été visiter les mémoriaux pour la première fois, il a demandé qui avait tué toutes ces personnes et s'ils vivaient encore au Rwanda, s'il y avait encore des Hutu au Rwanda. Son épouse et lui avaient du mal à expliquer à leur fils que tous les Hutu n'étaient pas génocidaires, que les Tutsi rescapés avaient parfois été cachés par des voisins Hutu.

C'est difficile d'accepter que les Hutu, même ayant purgé leur peine, vivent aux côtés des Tutsi sur les collines. Pour les rescapés, le travail de mémoire est important mais est-ce que la génération qui a vécu ces événements est outillée pour donner la parole qu'il faut ? Est-ce qu'ils sont capables de faire la différence entre leur histoire personnelle et ce qui est arrivé ? Cela constitue les défis de la mémoire, de la préservation de la mémoire. C'est là que les jeunes ont un rôle important à jouer. Ceux qui ont vécu les événements ont des blessures toujours ouvertes. Ils peuvent témoigner mais à partir de leurs témoignages, il revient aux jeunes de construire et de préserver la mémoire.







Béatrice Chapaux: modération



Madame Chapaux est magistrate, juge d'appel de la jeunesse et de la famille à la Cour d'appel de Bruxelles. Elle a travaillé et écrit sur les questions de génocide et de mémoire. Elle porte un intérêt particulier à la question de la justice transitionnelle.

Quand une société, après la commission de crimes de masse et/ou des atteintes massives aux droits fondamentaux, doit faire face à un trauma collectif, elle accomplit un cheminement parallèle à celui que doit faire un individu après un trauma. Pour l'un comme pour l'autre, des étapes sont essentielles : le dire, l'entendre et le reconnaitre.

La justice permet que ces trois temps se succèdent en des moments bien distincts : les témoignages sont collectés et les paroles sont entendues. Au terme des débats, un jugement est écrit et il y a une reconnaissance des actes qui ont été perpétrés et de leur spécificité.

Sans ces trois étapes, le travail de mémoire ne peut commencer. Si elles sont indispensables, il existe plusieurs façons d'accomplir ce cheminement.

La justice est une voie mais il en existe d'autres comme les processus de réconciliation.







Damien Vandermeersch : le rôle de la justice (inter)nationale face aux crimes de droit international

Avocat général à la Cour de cassation et professeur à l'Université Catholique de Louvain ainsi qu'à l'Université de Saint-Louis (Bruxelles), Monsieur Vandermeersch avait été désigné en tant que juge d'instruction dans le cadre des procès « Rwanda », en 1994.



La mémoire c'est le passé qui remonte au présent pour faire face au futur. Mais le futur et la prévention restent des points d'interrogation. Pour construire une mémoire, il faut aussi pouvoir l'asseoir sur certains éléments qui doivent être solides. La justice peut avoir un rôle dans cette assise de la mémoire. La justice a beaucoup de défauts mais en même temps on ne peut pas s'en passer.

Quand Monsieur Vandermeersch s'est rendu pour la première fois au Rwanda, c'était le silence, le deuil. Lui et les membres de son équipe ne se sentaient pas autorisés à briser le silence car ils faisaient face à ce qui dépasse l'entendement. Il restait un peu de vie mais il y avait surtout beaucoup de morts.

La justice n'est pas rapide mais elle doit prendre le temps du silence. Il faut prendre le temps pour mettre des mots sur des choses difficilement concevables. Il faut faire entendre ce qui dépasse l'entendement. Rendre justice c'est permettre aux personnes de dire l'indicible, c'est accepter un moment d'inhumanité. Les images diffusées lors des premiers procès étaient insoutenables pour les jurés et heureusement que cela reste insupportable.

La justice a une grande qualité : elle donne la parole à tout le monde sans préjugé. Elle donne la parole aux victimes, aux témoins et aux accusés. Les enquêteurs se sont d'abord adressés aux victimes mais la prise de parole était difficile et nécessitait une confiance dans la justice. A l'époque, la justice n'offrait pas beaucoup de garanties : « cela ne donnera rien » disait-on. Lors de la rencontre avec les victimes, il y avait un doute sur le sens de l'existence. Les victimes avaient parfois du mal à trouver un sens à leur témoignage. Beaucoup de victimes (sur-)vivaient avec le sentiment de culpabilité d'avoir survécu. Il y avait aussi le regard des autres : il pouvait s'accompagner d'accusations implicites « N'avez-vous pas survécu grâce à une complicité avec les tueurs ? ».

La justice s'adresse ensuite aux témoins : les Hutu qui n'ont pas tué mais qui étaient là. C'était plus simple pour eux de dire qu'ils n'avaient rien vu, rien entendu et rien à dire plutôt que d'accuser les leurs, des membres de la famille. S'ils témoignaient, ils étaient alors accusés de jouer dans le jeu politique du nouveau pouvoir. Ils avaient peur également d'être pointés du doigt pour non-assistance à personne en danger. On peut aussi voir cela comme de la non-assistance aux tueurs.







En tant que juge d'instruction, il ne pouvait pas prendre parti. La présomption d'innocence a souvent été mise à mal, notamment dans le cadre du premier procès organisé en Belgique concernant quatre génocidaires présumés. Pour Monsieur Vandermeersch, si on les qualifie d'office de bourreaux, de génocidaires...on se trompe. Ce sont à priori des gens comme nous. De l'autre côté, il y avait leurs amis supporters, qui considéraient qu'ils n'auraient jamais pu agir de la sorte. Les distances se rétrécissent. Avec le procès, le génocide prend le visage de personnes, des victimes mais aussi des personnes porteuses de machettes, sans pour autant être des tueurs prédestinés. Le procès doit permettre de dépasser la question de l'incompréhension. On ne peut pas dire que les gens s'entre-tuaient : ce n'était pas une guerre civile mais des gens organisés qui tuaient leurs semblables sans défense. Le procès permet de revenir sur le contexte, ce contexte particulier qui a amené certaines personnes à en tuer d'autres.

Se pose alors la question de savoir comment des gens « ordinaires » en arrivent là. Certains contextes sont criminogènes. L'argument historique est redoutable, surtout quand il a une part de vérité. On mettait en avant l'oppression que subissait la majorité Hutu au temps du colonialisme au Rwanda. Quand on développe une idéologie qui se construit contre l'autre, on en arrive à qualifier l'autre d'ennemi et à proposer de l'éliminer pour avoir la paix. « C'est eux ou nous — Il n'y a pas de place pour deux au Rwanda! ». Avant les procès, les crimes des uns étaient souvent justifiés par les comportements antérieurs ou les crimes des autres. Avec cette réponse juridique, ce n'est plus le cas. Mais quand le pouvoir lui-même devient criminel, l'argument historique est fini. La démocratie n'est pas la loi de la majorité, c'est une société où la minorité est protégée.

Ce qui a été redoutable au Rwanda est d'avoir qualifié un groupe d'ennemis. Prendre la machette signifiait contribuer au combat contre l'ennemi pour se défendre, pour se protéger. Si on éliminait l'ennemi jusque dans les générations futures on aurait enfin la paix.

Il faut ensuite voir comment se situe l'individu dans ces logiques collectives. Les choix courageux étaient souvent aller à la mort : s'opposer aux tueries signifiait souvent être tué. La fuite peut aussi parfois être considérée comme un choix courageux. La voie pouvait être de se désolidariser des tueurs. C'était fuir au Congo ou en Belgique, vivre dans des conditions difficiles après avoir tout abandonné. D'autres ont choisi de rester quitte à se trouver obligés de « collaborer » avec les tueurs. Hannah Arendt, parlait du choix du moindre de mal, le problème est alors souvent qu'on oublie qu'on a choisi le mal. Les choix étaient difficiles. Certains ont collaboré au lieu de résister. Résister c'était prendre des risques. Collaborer était le choix du moindre mal, devenu *in fine* le mal.

C'est à tout cela qu'on est confronté dans les procès : certains ont fait des choix avec les conséquences terribles que cela implique. Une religieuse avait ainsi choisi de sauver le monastère quitte à sacrifier des personnes qui s'y étaient réfugiées. Elle a livré les derniers Tutsi, familles des sœurs Tutsi. Certains diront qu'elle n'avait pas le choix...elle aurait pu dire aux réfugiés de quitter l'endroit avant que les tueurs n'arrivent.

Vient alors la question redoutable « qu'auriez-vous fait à leur place ? ». Au nom de quoi se permet-on de juger alors qu'on n'est pas sûr d'être meilleur qu'eux si on avait été plongé dans le même contexte. La seule réponse est de dire qu'on n'est pas à leur place et que donc on ne peut pas dire ce que l'on aurait fait. Poser la question, c'est accepter que l'on pourrait tous être capables du pire dans un contexte déterminé. Les conventions internationales et le Code pénal nous disent toutefois que l'on ne peut pas tuer une victime sans défense, qu'on ne peut pas participer à un génocide. Cette question nous renvoie à notre fragilité et il faut être conscient que l'on peut être fragile dans de tels contextes. Si on ne se reconstruit pas des repères plus personnels, les choix qui sont difficiles deviendront rapidement des choix impossibles et/ou des mauvais choix.







En 1940-45, tout le monde n'a pas été résistant mais tout le monde n'a pas été collabo. On peut cultiver le rêve d'être plus résistant que collaborateur. Il faut savoir tout garder en tête : la tolérance, la capacité de se mettre à la place de l'autre mais aussi l'intolérance vis-à-vis de l'intolérance. Il faut également un esprit critique pour pouvoir analyser correctement des situations difficiles avec une pression forte dans certains contextes. Le procès doit nous amener à répondre à ce que l'on fait dans certaines circonstances.

Questions/réponses

Comment faire, quand dans certains contextes, la loi ne suit pas (exemple : génocide arménien)?

→ La reconnaissance du génocide entraine une question de gradation de la gravité. Au niveau pénal, on ne peut pas qualifier les massacres à grande échelle en Arménie de génocide. Le droit pénal n'est pas rétroactif, le mot n'existait pas à l'époque et les responsables sont aujourd'hui décédés. Mais il n'y a pas que la qualification pénale. Il faut détacher le juridique pur et ce que l'on peut après donner comme qualification à partir de repères historiques. En ce qui concerne le négationnisme, on a retenu le critère judiciaire, ce qui écartait de fait certaines situations. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'espace de reconnaissance ailleurs. Il ne faut pas considérer que seul l'espace judiciaire peut offrir une reconnaissance.



Les termes « banalisation » et « relativisme » sont légers. Il vaut mieux parler de « négationnisme ». Ce dernier existe encore actuellement. Est-ce qu'il y a des actions contre le négationnisme qui sont organisées ? A quand la justice réparatrice ? Il faut contribuer à une mémoire apaisée. Les enseignants et les éducateurs sont les premiers à y contribuer.

→ La banalisation et le relativisme sont deux vecteurs du négationnisme. Ils peuvent prendre des formes plus redoutables que le négationnisme. La banalisation est une porte ouverte vers le négationnisme. Il existe des actions contre le négationnisme comme les témoignages, le fait de se poser des questions, de favoriser une justice réparatrice. En ce qui concerne la réparation, il faut considérer que le fait d'arriver à un procès et un jugement est déjà difficile. Les victimes ont été essentielles dans le processus de justice car elles en ont été le moteur. Face aux crimes de masse, le mal est irrémédiable et irréparable mais Damien Vandermeersch croit à des réparations collectives.







Monsieur Ong: paroles d'un témoin



Archiviste cambodgien, Monsieur Ong a survécu aux nombreux camps de rééducation sous le régime des Khmers Rouges. Après un génocide d'une barbarie indicible, il est devenu archiviste du camp S21, transformé petit à petit en lieu de mémoire. Il a ensuite contribué à la justice cambodgienne en témoignant dans les premiers procès des Khmers Rouges.

Monsieur Ong commence par remercier la FWB et RCN J&D pour l'organisation de ce colloque et l'espace de parole qui lui a été offert dans le cadre de cette journée.

En introduction de son intervention, il a souhaité mettre en avant trois citations :

- « On ne prépare pas l'avenir sans éclaircir le passé » (Germaine Tillon, ancienne résistante)
- « Chaque année, au moment de raconter comment le tiers de notre peuple disparut en fumée, comment plus tard cela fut nié, nous nous sentons découragés et accablés, comme le furent nos ancêtres qui avaient survécu, qui consacrèrent toutes leurs forces, tout leur temps à témoigner, pour transmettre une expérience impossible à transmettre, impossible à oublier. » (Opéra pour Terezin, Lilian Atlan)
- « Nous sommes nombreux (mais chaque année notre nombre diminue). (...) Si nous mourons en silence comme nos ennemis le souhaitaient (...) Le monde ne saura pas ce que l'homme a pu faire et ce qu'il peut encore faire : le monde ne se connaitra pas lui-même, il sera plus vulnérable à un retour de la barbarie de n'importe quelle origine politique » (Primo Levi)

Selon Monsieur Ong, le 20^{ème} siècle a connu de nombreuses tragédies ensanglantées et leur ampleur n'a épargné aucun pays ni individu. La rapidité de leur contagion demeure en outre toujours une énigme. La question du « pourquoi ? » ne trouve toujours pas de réponse.

Cette tragédie commence dès le début du 20ème siècle avec le génocide arménien de 1915, suivi ensuite par les deux guerres mondiales et les génocides, entre autre, du Cambodge, en ex-Yougoslavie et au Rwanda.

Monsieur Ong a ensuite souhaité revenir un instant sur la notion de totalitarisme. Selon lui, aucune société n'est à l'abri. Même dans les sociétés démocratiques occidentales, des personnes deviennent totalitaires voire terroristes. Il faut toutefois souligner que les plus dangereux se trouvent dans les pays où les institutions étatiques sont faibles et corrompues. La singularité du gouvernement totalitaire communiste est la dictature idéologique du parti unique. Les autorités se considèrent comme les détenteurs de la vérité. Leurs adversaires sont leurs ennemis de classe à rééduquer ou dont il faut laver les cerveaux. Il faut dire







que le lavage de cerveaux existe dans tous les pays communistes mais le plus spécifiquement cruel revient au régime Khmer Rouge. Sous le régime Khmer Rouge, les relations de famille devaient être abolies afin de façonner une psychologie nouvelle pour la « nouvelle société ». Monsieur Ong cite alors quelques mots d'ordre de l'Angkar, l'Organisation :

« L'Angkar te dit ce que tu dois faire, et c'est cela qu'il te faut faire ! ... Inutile d'user du raisonnement, puisque les intentions de l'Angkar sont parfaitement pures »

« L'Angkar est le père et la mère des petits garçons et des petites filles, ainsi que les adolescents et adolescentes... Enfants, vous êtes enfants de l'Angkar : enfants, vous devez lui rapporter toutes les activités de vos parents. »

Dans le cas du Cambodge, les Khmers Rouges entrent victorieusement dans la capitale, Phnom Penh, le 17 avril 1975 et ils vont aussitôt en déporter la totalité de la population, engendrant ainsi, par cette cruauté, une ville morte. Il faut souligner que tous les centres urbains du pays ont subi simultanément le même sort. Pendant 3 ans, 8 mois et 21 jours, entre avril 1975 et janvier 1979, le Kampuchéa démocratique, nom officiel du régime Khmer Rouge de Pol Pot, a imposé au Cambodge un pouvoir totalitaire illimité qui s'est soldé par près de deux millions de morts sur une population de sept millions d'habitants. Son indifférence totale vis-à-vis de la souffrance incommensurable des victimes et les méthodes peu scrupuleuses qu'il a employées durant la courte période de son régime, le placent au sommet de la liste des plus grandes tyrannies de l'Histoire du 20ème siècle. Monsieur Ong ajoute que si le lavage de cerveaux par le travail forcé existe dans tous les pays communistes totalitaires, la forme la plus bestiale et la plus stupide fut une des spécificités des Khmers Rouges. Il ne souhaite pas par-là entrer dans un débat comparatiste mais plutôt démontrer que le Mal absolu ne connait ni le temps, ni l'espace. Il peut resurgir n'importe quand et n'importe où.

C'est en ayant en tête le rêve du « lendemain qui chante », qu'il a quitté Paris pour la capitale cambodgienne afin de participer à la construction de la nouvelle société. Dans son ouvrage « J'ai cru au Khmers Rouges : retour sur une illusion », il reprend un court texte d'adieux adressé à une amie et qui reflète sa détermination au moment de rentrer au pays : « Demain, je prends l'avion pour retourner dans mon pays parmi les miens. Tout compte fait, j'estime que ma place est là-bas. Peut-être ne te verrais-je plus. Mais j'aimerais que tu saches ma profession de foi : une vie entièrement consacrée à ceux qui souffrent afin qu'ils puissent connaître le bonheur et la dignité et afin d'effacer des siècles d'humiliation ».

Le génocide cambodgien a eu lieu il y a plus de 40 ans. Progressivement, hélas, le temps fait son œuvre, les témoins deviennent de plus en plus rares. Ils disparaissent les uns après les autres. Mais le mal est toujours là pour les survivants, dit Monsieur Ong. Les conséquences négatives dommageables à toute la société et aux individus sont encore présentes. Il cite alors la peur, la méfiance réciproque, le manque de communication entre les Cambodgiens et une incompréhension entre les jeunes nés après le drame et les générations précédentes. L'ensemble du système éducatif et social a été détruit, laissant les gens sans référence, enfermés dans la haine et la violence, dans un climat d'instabilité. Quarante ans après, le Cambodge n'arrive toujours pas à construire un Etat de droit.

C'est pour cela, que Monsieur Ong considère qu'il est important de poursuivre le combat, pour la mémoire. Comme Primo Levi avant lui, il est important pour lui de partager son expérience avec ceux qui n'ont pas vécu cela, et particulièrement les jeunes. Il est difficile de comprendre au 21 ème siècle ce qui se passait au 20 ème siècle : comment des hommes comme Hitler ou Pol Pot pouvaient mobiliser les masses avec des moyens et des argumentations aussi absurdes ?







Monsieur Ong insiste sur une chose : on ne nait pas tortionnaire, on le devient. Les oppresseurs, les dictateurs étaient avant des êtres comme nous. Il ne faut pas croire que l'humanité est coupée en deux avec d'un côté les bons et de l'autre les mauvais, d'un côté les bourreaux et de l'autre les innocents.

Il souligne qu'il ne faut pas non plus oublier que les génocides du 20 ème siècle étaient accomplis au nom du futur, pour créer un « homme nouveau », une « société nouvelle ». La fin justifierait donc les moyens. Et ceux qui empêchent l'Histoire de tourner vers ce paradis terrestre devaient être éliminés. « L'objectif des Khmers Rouges hier, celui de l'Etat islamique aujourd'hui, est de fabriquer un homme nouveau, une psychologie nouvelle, un refaçonnage identitaire pour en faire un homme-système... L'Angkar, entité invisible et néodivinité, se nourrissait de sacrifices humains pour advenir... Dans la fabrication de l'homme nouveau Khmer Rouge, nombre des sacrificateurs deviennent eux-mêmes des sacrifiés. Tel est également le cas dans la fabrication de l'homme nouveau djihadiste. Il est potentiellement destiné à devenir lui-même un sacrifié. » (Françoise Sironi, Comment devient-on tortionnaire ?).

Selon Monsieur Ong, il est important, dans ce contexte, de na pas oublier. Le totalitarisme pourrait resurgir à nouveau dans n'importe quelle société. L'oubli n'est pas une solution. La société humaine a besoin de mémoire. Car seule la mémoire permet de réunir en un seul mouvement la justice et l'amour, conditions indispensables pour retrouver les repères. Lutter contre l'oubli, c'est refuser que la mort des victimes ne devienne qu'un détail de l'Histoire.

Monsieur Ong en vient ensuite à la notion de justice. Aujourd'hui, les Chambres extraordinaires pour juger les responsables Khmers Rouges vivent leurs dernières heures. Malgré le bilan très mitigé, il continue à croire que ce tribunal a été nécessaire mais pas suffisant. S'il faut absolument passer par des procès pour connaître la vérité, l'éducation est aussi une des conditions indispensables pour maintenir la mémoire vivante. La recherche de la justice est l'un des fondements de la civilisation. Elle n'est pas une forme de vengeance, mais l'unique moyen de faire face à l'impunité.

Monsieur Ong conclue en disant qu'il n'est pas un spécialiste du 20ème siècle mais que cela reste un peu « son » siècle car, malgré tout ce qui s'est passé, il a vécu plus de la moitié de sa vie durant ce siècle. Le 21ème siècle a déjà presque 20 ans d'existence. Monsieur Ong lui, a 75 ans. Beaucoup de ses aînés et mêmes cadets sont partis. Le regard qu'il porte sur son siècle est un regard de simple témoin concerné qui cherche à comprendre son temps et lui-même. Il a participé à l'Histoire de son temps. Il a également fait des erreurs. Ce qui ne pouvait ni ne peut être changé demeure malgré lui. Le temps atténue les blessures mais ne les efface pas. Il n'a pas d'amertume ou d'aigreur victimaire, qui vient facilement avec l'âge. Bien que les ombres s'allongent, la vie est belle. Notre monde est aussi l'amour, la compassion, un sourire, une beauté, une danse, l'allégresse et la création.

Madame Chapaux remercie Monsieur Ong et l'interroge sur le fait que sa fille lui demande pourquoi il continue à témoigner alors que elle voudrait arriver à tourner la page de tout cela. Il répond alors que lui et son épouse souhaitent partager et transmettre les mémoires pour éviter que ces drames ou ces tragédies ne se reproduisent dans le futur. Si les jeunes comprennent l'Histoire, on pourra éviter la répétition de ces phénomènes.







Johan Puttemans : enjeux et défis actuels de la transmission de la mémoire

Responsable de la Cellule Pédagogie et Didactique à la Fondation Auschwitz, Monsieur Puttemans est également responsable du bulletin pédagogique « Traces de mémoire » et responsable du voyage d'études « Sur les traces de la Shoah ».



Durant un des voyages annuels qu'il organise à Auschwitz, un élève lui a demandé : « s'ils allaient d'abord se faire tatouer avant d'aller au crématoire ?». Monsieur Puttemans s'est alors demandé ce qu'ils faisaient : s'agissait-il seulement de visiter un lieu que tout le monde a mis sur sa liste de choses à visiter au moins une fois ? Il a alors compris ce que son collègue entendait quand il lui avait demandé de ne pas suivre « le parcours classique » : faire une distinction entre le système concentrationnaire et le système d'extermination. Lorsqu'il accompagne des classes, Monsieur Puttemans souhaite avant tout enseigner de manière correcte, historiquement fondée, la visite d'un lieu de mémoire. A travers la remarque de l'élève, on peut se rendre compte que ce dernier a mélangé les deux systèmes : on est passé du système concentrationnaire (dévêtir...) au système d'extermination. On se trouve alors face à une banalisation : comment comprendre l'histoire de ce lieu (et l'Histoire de manière plus générale) en seulement deux heures ? En outre, certains ne voient que les lieux d'extermination sans passer par la phase concentrationnaire. Monsieur Puttemans insiste alors sur le fait que ce n'est pas parce que les faits remontent à longtemps, qu'il faut les banaliser. Il faut au contraire les entretenir mais de manière correcte.

Pour Johan Puttemans, la haine véhiculée durant la Shoah n'est pas une haine qui a été inventée au moment même. Hitler n'aurait même rien inventé du tout. Monsieur Puttemans explique alors que, par exemple, la couleur jaune utilisée pour désigner les juifs a été reprise de l'Histoire. Cet antijudaïsme, chez nous, on ne le voit pas dans les rues. En allant deux pays plus loin, en Pologne, l'antisémitisme et l'antijudaïsme sont profondément ancrés dans la société, et ce, de manière visible dans les rues. Mais lorsqu'on demande aux gens s'ils savent ce qu'ils font, on se rend compte qu'ils n'ont pas de réflexion sur le sujet, cela leur est simplement inculqué depuis qu'ils sont jeunes.

Exemple : à la frontière avec la Biélorussie, il a trouvé une statue d'un juif qui compte de l'argent. Là-bas, cela ne choque personne. Ce ne serait pas le cas dans tous les pays.

Aujourd'hui, Monsieur Puttemans organise des animations dans les écoles. La première réaction qu'il a de la part des élèves est souvent : « encore Auschwitz ! » mais aussi « encore un juif ! ». C'est un sujet qui est présent tout au long du parcours scolaire mais sans aller vraiment loin dans l'analyse de ce phénomène.







Or, la connaissance historique et juste est importante. Il faut avoir une connaissance correcte de l'Histoire. A travers les animations, la plupart des jeunes entendent pour une fois quelque chose d'autre, une autre voix que celle de Facebook.

Monsieur Puttemans continue avec une autre anecdote tirée de son expérience. Un jour, à Breendonk, un professeur lui a demandé de ne pas parler beaucoup des juifs car cela était un sujet délicat. Durant la visite, il explique alors la raciologie, il faut des liens entre les langues sémitiques qui sont des langues proches. Il met ensuite en avant l'idée que les juifs avaient un nez d'une forme particulière. Une jeune fille voilée répond alors : « mais ils n'ont pas un nez juif! ». Il a eu là la réaction voulue : c'est en utilisant la connaissance et le rationalisme que l'antisémitisme, irrationnel, peut tomber à l'eau.

Il poursuit en mettant en avant l'influence que peut avoir la famille sur la perception de l'Histoire par les plus jeunes. Un jour, dans le cadre de l'organisation d'un voyage à Auschwitz, une jeune fille qui avait été sélectionnée pour partir n'a pas pu le faire car son grand frère ne voulait pas qu'elle parte avec des juifs.

Monsieur Puttemans insiste sur le fait qu'il est important de donner un cadre historique lorsque on fait un travail de mémoire. Deux des six centres visités se situaient en Allemagne. Le plus important n'est pas de montrer un lieu d'extermination mais bien de comprendre qui et quoi a été exterminé. Ces voyages commencent donc toujours d'abord par la visite d'une ville ou d'un village dans lequel ils retracent l'ancien Ghetto. Aujourd'hui, on y trouve encore des tags antisémites.

Lors d'une visite d'un lieu d'extermination comme Sobibor, une personne a réagi en disant « C'est cela ? C'est tout ? ». Il y a souvent un réel contraste entre la mémoire collective et ce que l'on voit sur le terrain dans ce genre de centre d'extermination car il n'existe plus de trace matériel.

Monsieur Puttemans affirme que nous sommes face à une banalisation aujourd'hui et que pour lutter contre cela, il faut favoriser la connaissance. On peut tuer quelqu'un deux fois : physiquement et en détruisant sa mémoire.

Questions/réponses

Que pensez-vous de la préservation de la mémoire sur base de l'exposition des restes humains ?

→ Analyser un génocide, c'est analyser ce qu'un être humain a fait à un autre être humain. Au Rwanda, chaque coin de rue est un centre d'extermination. Un survivant d'un camp de la Shoah a demandé à ce que la partie de sa peau où se trouvait son tatouage soit enlevée pour garder une preuve une fois que tous les témoins auront disparus...









Il existe un risque d'insensibilité. Il faut réfléchir à la violence. Comment sortir de la dichotomie entre les bons et les mauvais ?

- → Dans certaines écoles, avant de parler d'Auschwitz, de la haine...se pose d'abord la question du conflit Israélo-palestinien. Il s'agit alors de demander aux élèves d'expliquer le problème et ils ne le savent pas ce qui permet en général d'apaiser les discussions. C'est une question sensible et les représentants de la fondation Auschwitz ne sont pas les mieux placés pour répondre à cela.
- → Il ne faut pas éviter de parler de certains conflits. Chacun a le droit de faire reconnaitre sa douleur mais il est important de montrer qu'il n'y a pas de hiérarchie et qu'il faut prendre en compte des situations où il y a des atteintes aux droits humains mais que ce sont des phénomènes de nature différente : génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre. On ne peut pas ne pas traiter ce qui intéresse les jeunes.









2ème partie : Quelle place et quel sens les jeunes donnent-ils au travail de mémoire ?

Public cible : 40 jeunes de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire

Dans un monde marqué par la perpétuation des guerres et de la violence, par la persistance des idées haineuses et une tendance au repli identitaire comme à la radicalisation, les acquis de la démocratie se révèlent fragiles. Il parait donc aujourd'hui essentiel de trouver des chemins de dialogue pour questionner ces enjeux et prévenir de nouvelles violences. Le travail de mémoire est une voie pour engager ce dialogue en apportant des clés pour parler des crimes de droit international passés et en tirer les éléments d'analyse nécessaires à la compréhension de notre société actuelle pour que les mécanismes qui ont été mis en œuvre au Rwanda, au Burundi, au Cambodge mais également en Europe ne puissent plus mener à de tels crimes. Se pose alors la question du « Que commémore-t-on ? » et du « Comment commémore-t-on ? ». Les jeunes, en tant que citoyens actifs et responsables de demain, ont un rôle essentiel à jouer dans ce travail de mémoire. Et pourtant, ils sont souvent absents des commémorations et ne perçoivent pas forcément la portée de telles cérémonies. Nous avons donc invité des jeunes de 5ème et 6ème secondaire à venir réfléchir avec nous à ces questions. A travers différentes tables d'échanges, nous avons tenté de comprendre avec eux pourquoi ce travail de mémoire est important, comment ils le perçoivent mais surtout quelle place ils pourraient ou voudraient y trouver. Les tables étaient animées par un témoin de crime de droit international, une chercheuse du FNRS, un membre de la FWB et une personne issue du secteur la justice rwandaise.









Atelier de Marie Fierens

Chargée de recherches au FNRS et travaillant à l'ULB, Marie Fierens s'intéresse aux médias en Afrique et a co-réalisé, avec Ornella Rovetta, chercheuse et enseignante en Histoire, un documentaire radio sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda, réalisé principalement au Rwanda. Ce documentaire interroge d'abord le pourquoi et le comment de la création d'un tel Tribunal. Il interroge ensuite son héritage, aujourd'hui. Le documentaire a pour base principale l'ouvrage d'Ornella Rovetta intitulé : « Un génocide au tribunal. Le Rwanda et la justice internationale » (Belin 2019). Jean-Marc Vierset, de la RTBF, est le troisième auteur de ce documentaire.



Après avoir diffusé un extrait du reportage, Marie Fierens est revenue avec les jeunes sur la notion de justice et le rôle que celle-ci pouvait jouer dans le cadre de crimes de droit international. Vous retrouverez ci-dessous les mots clés mis en avant par les élèves ainsi que des extraits de leurs discussions.

GROUPE I

Justice après le génocide.

→ Rwanda, génocide, Tutsi, Hutu

Qu'est-ce que c'est un génocide ?

- Meurtre en masse
- Extermination
- Viols
- Organisation
- Discrimination
- Assassinat

Qu'est-ce que c'est la justice après un génocide ?

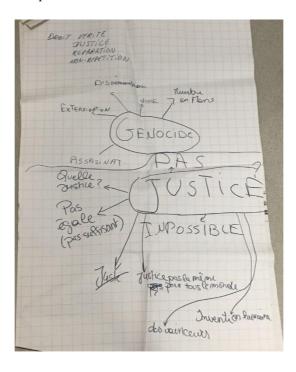
- Impossible
- Pas réparatrice
- Justice ?
- Pas égale à ce que les victimes ont pu ressentir
- Ne fait pas revenir les morts
- Peine de prison pas suffisante
- « Juste » ?
- Justice pas la même pour tout le monde







- Egalité difficile quand autant de personnes touchées
- La justice est une loi votée par une majorité de gens, c'est une invention humaine
- Justice des vainqueurs : les vainqueurs écrivent l'histoire



Paroles de jeunes:

« La justice pour qui » ? Face à ce qui se passe dans le monde, on a de la compassion mais derrière il n'y a rien qui se passe. La justice ne sert à rien. Il n'y a pas eu vraiment de justice après tous les conflits. Les faits recommencent sans cesse. Il n'y a donc pas d'impact.

La justice après la première guerre mondiale a entrainé la 2ème guerre mondiale. Il faut donc une justice mais aussi une réconciliation pour éviter le phénomène de vengeance. La justice vient toujours trop tard ou pas du tout. La violence persiste. La justice peut aussi empirer les choses (une famille venge). La justice est un processus sans fin. La justice pour réparer. Un juge ne met pas la personne en prison par vengeance mais pour qu'elle soit réinsérée dans la société. Si la justice est trop sévère, il y a un risque que cela nourrisse une haine envers cette justice.

→ Qu'est-ce qui est juste ? On punit qui ? D'où naissent les conflits ?

Les règles ne sont pas toujours bien définies : pour un petit délit on peut avoir une grande peine.

→ Remise en cause de la justice et de la démocratie

Ils ont besoin de connaître le conflit. Ils ont besoin qu'on parte des faits.

La justice permet de ne plus refaire la même erreur.

Les jeunes mettent en avant le fait qu'il y a actuellement une plus forte sensibilisation par rapport à la Shoah que pour d'autres conflits. On leur raconte une « histoire » et ils s'en sentent déconnectés. C'est désincarné, ils ne ressentent pas les choses.

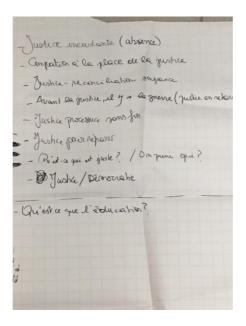






Suggestions pour améliorer les pratiques de la transmission de la mémoire :

- → Utilisation de films
- → Donner plus de possibilités de réagir en classe dans le cadre du cours d'histoire
- → Besoin de créativité
- → Poser une question et approfondir la réflexion
- → Remise en question de leurs propres idées



- → Qu'est-ce que l'éducation ?
- → Fin du travail de mémoire/justice avec la mort des personnes qui ont vécu les faits ?
- → Justice entraine une sanction et donc la personne doit être vivante ?

Groupe 2

On peut faire justice mais on ne peut pas réparer. On ne peut pas remplacer les victimes ou faire oublier ce que les gens ont vu.

Les coupables vont être punis par la justice mais est-ce que cela va changer les choses? Il vaut mieux apprendre de ses erreurs et éviter que cela ne reproduise. On ne pourra jamais réparer, même en condamnant quelqu'un à vie. Il faut promettre que cela ne se reproduira pas. Il faut d'abord essayer de comprendre ce qu'il s'est passé, ne pas oublier ce qu'il s'est passé.

La mémoire sert à transmettre le ressenti. L'histoire reste neutre tandis que si on parle de mémoire on fait référence à ce que la personne a vécu. On se rend compte de ce que la personne a vécu. La mémoire est la somme des vécus individuels.

La justice pourrait aider les victimes à avancer après ce qu'elles ont vécu. L'argent ne va pas les aider. Le passé va toujours les déranger. La justice doit donc permettre d'éviter que cela ne se reproduise.

La justice permet au moins de parler des choses, d'être reconnu(e) en tant que victime, de reconnaitre que les gens ont vécu un génocide, qu'ils sont dans leur droit. Cela ne répare pas les choses mais les gens sont au moins écoutés. Cela permet de reconnaitre que ce qui s'est passé n'est pas normal.

→ On meurt deux fois : « on tombe et on ne peut pas crier »







Il existe 4 piliers de la justice transitionnelle :

- Droit à la vérité
- Droit à la justice
- Droit à la réparation (monétaire ou symbolique comme des excuses publiques, des monuments...)
- Garantie de non répétition : mise en place d'institutions en qui la population à confiance

Justice pour rendre l'humanité (des victimes et des bourreaux) ? Est-ce que les victimes peuvent reprendre une vie normale ? Est-ce que la justice peut permettre cela ?

L'humanité peut-elle faire le lien ente justice et mémoire ? La mémoire serait-elle la trace de l'humanité ? La mémoire est le ressenti humain. Aider les victimes sans les comprendre est impossible. Les survivants, les victimes ont envie de vivre.

Paroles de jeunes :

Au niveau de la justice internationale, c'est l'Etat qui juge.

Il faudrait réagir pendant et non après.

La justice est incompétente.

On doit passer par là pour écrire notre histoire.

Atelier de François-Xavier Nsanzuwera

Monsieur Nsanzuwera était procureur à Kigali au moment du déclenchement du génocide des Tutsi et des massacres des Hutu modérés au Rwanda en 1994, puis membre de l'équipe du procureur au Tribunal Pénal International pour le Rwanda à Arusha. Il est aujourd'hui chercheur associé au GREPEC (Université Saint-Louis).

Après que Monsieur Nsanzuwera ai retracé sur parcours, les élèves l'ont interpellé sur deux aspects :

- Est-ce qu'il referait des choses différemment ?
- Comment a-t-il survécu lors de la fuite à l'hôtel des Milles Collines ?

Monsieur Nsanzuwera a ensuite interrogé à son tour les élèves sur le rôle qu'ils pouvaient ou voulaient jouer dans cette transmission de la mémoire et comment peut-on le faire. Un des élèves à proposer de créer un musée, mais immédiatement un autre élève a répondu en questionnant l'utilité d'un tel musée et la réelle volonté des jeunes de le visiter. Il existe déjà de nombreux musées et pourtant cela n'a pas permis d'empêcher la répétition de tels crimes. S'est également posée la question de la responsabilité de la communauté internationale et particulièrement des casques bleus belges qui sont partis du Rwanda au début du génocide. Les élèves ont exprimé leur incompréhension face à cette décision.

<u>Atelier de Philippe Plumet</u>

En s'appuyant sur des exemples concrets, le travail a pris comme base le vécu des élèves et de leurs représentations pour aborder les deux questions mises en débat :

- Commémorer? Que commémore-t-on, pourquoi et comment? Faire un travail de mémoire et d'histoire?







- Les thématiques majoritairement abordées actuellement dans l'enseignement (exemples : guerres mondiales, Shoah, camps de concentration, génocide des Tutsi) « parlent-elles » aux élèves ? Quelles thématiques voudraient-ils aborder ?

Méthodologie

- Interpellation de départ avec une série de dates « mémorielles » empruntées à divers contextes... à quoi correspondent-elles ? Qu'est-ce que cela veut dire pour vous ?
- Connaissez-vous les notions de :
 - Crime de guerre
 - > Crime contre l'humanité
 - Crime de génocide
- Avez-vous déjà participé à des activités liées aux dates ci-dessus ou à d'autres dates ?
- A quoi cela sert-il de « commémorer », de faire un travail d'histoire sur des évènements passés ?
- De quoi parle-t-on en classe?
- De quoi faudrait-il parler ?
- Conclusion : vos réflexions et demandes



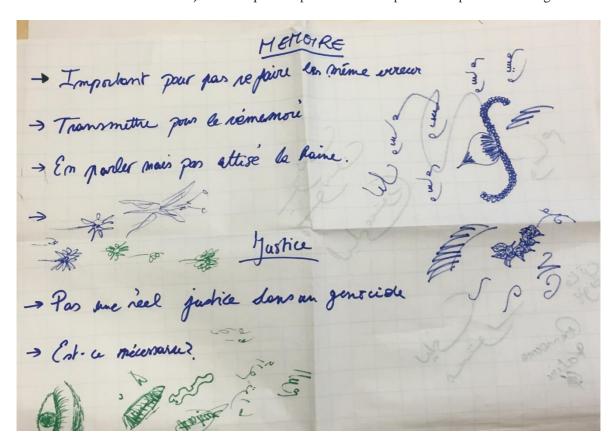




Conclusion

Sur base des échanges qu'ils ont eus avec deux des quatre intervenants, chaque groupe était invité à faire une synthèse en apportant des éléments de réponses aux questions posées.

<u>Groupe I</u>: il n'y a pas de réelle de justice, c'est impossible de rendre justice à ceux qui sont morts. La mémoire permet de ne pas refaire les mêmes erreurs. C'est important de se remémorer ce qui s'est passé car ce sont des choses qui pourraient nous arriver. C'est également important de donner directement la situation et de ne pas raconter d'histoire(s). Il faut mettre en place une réflexion et se poser les bonnes questions et ensuite connaître l'Histoire. Les jeunes vont continuer à en parler autour d'eux, sans mettre en avant la haine. On n'oublie jamais ce qui s'est passé. Il faut en parler sans pour autant stigmatiser.









<u>Groupe 2</u>: la mémoire nous aide à mieux comprendre le ressenti des personnes. Transmettre la vérité, rendre justice, punir, aider les personnes victime ou encore les réparations peuvent contribuer à la prévention. Les jeunes soulignent l'importance de la non répétition. Il faut éviter des conditions extrêmes. Il faut éviter que les humains aillent dans la zone grise et cèdent à leurs pulsions primitives. Ils concluent en se demandant si le génocide est nécessaire pour apprendre de ses erreurs.

Problématique	
1) Est-ce que les notions de trainail de memoire et de justice vous portent.	
2) Comment pourait-or amétierer les pratique en cours pour d'aventage ancernées et/ou sersibiliser?	ur que vous vous sonties
Q: Comment le justice et la mensur peuvent-elle mieux con des crimes de droit international et mettre più ai for transcisation a	st/ou relativene s
Utifité de la menoire l'emotre + Hostoire 3	Meyer de prévertion
b socializar H. addentil Fact	la Justice Pronsitionelle
Lo pacifier de nos encurs Lo pacifier de apactateur Lo domer un nom et vateur Constitut de co	w veribe = mensire
the les si Mosts to justice	" réporation." Le non-répélation
to denner the voix est feur mayor ou or feur rande	& Eviter les conditions
deur humanité, sons la justice la création d'un mensure est entre d'un mensure est entre d'un mensure est entre l'impossible.	in make los gons are some diesel
Lisa manufe. milabable.	instinct de survie
four apparatue/éviter	acte inhunair







<u>Groupe 3</u>: les jeunes soulignent l'importance des musées pour se rappeler des personnes tuées. Les élèves estiment que travailler la mémoire permet de mettre en garde pour le futur proche. Ils aimeraient bien apprendre l'importance de la mémoire, apprendre du passé pour éviter de reproduire les mêmes choses. Ils souhaitent également apprendre davantage sur les rapports entre le passé et le présent ainsi que sur la résistance.

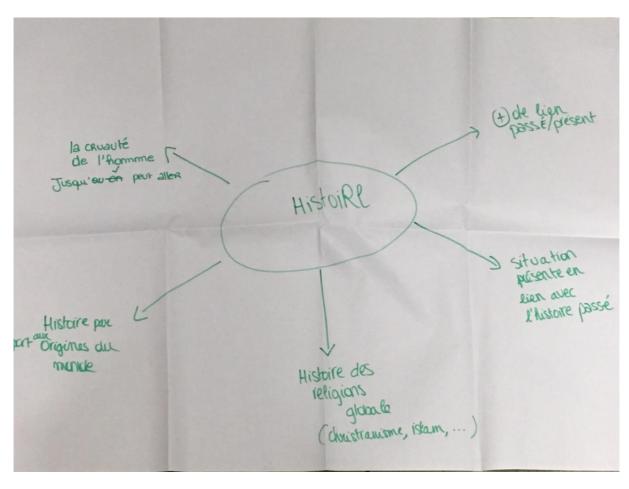
letains Mr. Plumet:
Touts the ilein prisent out it d'accord Notre débat était par rapport à la notions de meimoire la question avec le Questions de Cette Problèmatique. As at estiment que Travaillés la mimoire Posé est: (le nappelor des évenements du passé) permet renais-tu gardien de res mêmoire, Qu'et Ce qu'on ressent par rapport de nous mettre en garde pour ele futur prode à fadice, que fuont-on pour Conclusion: · Importance ide faire des meimoires d'histoin gardé les mémoires dans not . Comprendre le passe pour eviler de têk reproduire les moine étenements. * Sujet dont on aimeraier parlé en classe: - les génocites. - les Resport passe présent. - Les Résistants. - les Réfugiés.







<u>Groupe 4</u>: les membres du groupe soulignent que la question de l'Histoire est étudiée en classe. Ils souhaitent instaurer des cours plus centrés sur l'actualité, sur le lien entre le passé et le présent. Selon eux, en apprenant ce qui s'est passé avant, on peut apprendre à gérer la situation actuelle. L'histoire des religions est aussi importante pour eux. Ils souhaitent également approfondir la question de la cruauté de l'être humain et de ce à quoi cela peut mener dans la société.



Les échanges avec les différents groupes ont donc permis de souligner un intérêt manifeste des jeunes pour les questions de mémoire et de justice. Ils n'ont toutefois pas souvent l'occasion de pouvoir s'exprimer dessus. Ils souhaitent aborder ces sujets avec des gens qui ont vécu tout cela car il y a alors plus d'implication. Tout ce travail sur le passé doit leur permettre (ainsi qu'à la société en général) de prendre des décisions dans le futur.

Les jeunes ne veulent pas « une » histoire mais des histoires de personnes qui ont vécu cela et des experts. Ils souhaitent également voir une évolution au niveau du cours d'histoire avec notamment la mise en avant de la question de l'humanité.

Si certains jeunes ont mis en avant une forme de fatalisme en disant « c'est trop tard pour réagir », la grande majorité d'entre eux se sont montrés volontaires pour avancer sur cette question du travail de mémoire. En ce qui concerne le rôle que les jeunes peuvent jouer sur ces thématiques de la mémoire et de la justice, ils mettent en avant les éléments suivants : gardiens de la mémoire, faire des marches ou des événements autour de dates commémoratives, s'en rappeler, mieux comprendre, se poser des questions.

